

MAIRIE DE DAUSSE

47140 DAUSSE
Tél/ 05.53.41.27.18 ~ Fax/ 05.53.41.31.15
Courriel: Mairie.Dausse@free.fr

Nombre de membres en exercice :15
Nombre de membres présents : 12
Nombre de membres ayant participé au vote : 12
Vote pour : 12
Vote contre : 0
Abstentions : 0
Affiché le 03 mars 2021

SÉANCE DU 27 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un le vingt-sept janvier à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette Commune, dûment convoqué le 20 janvier 2021, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Gilbert GUERIN, Maire.

Présents : MMES ANDRIEU, GILLES, LAPORTE, MARCHIPONT, POMMIES, GRENIER & VIALLAT, MRS. BROUAT, BORIE, CAVAILLÉ, GUERIN & PASQUIER

Excusé : Mr CAZETTE, DELMAS & DEVROUX,

Secrétaire de Séance : M BORIE Sébastien

ORDRE DU JOUR

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Approbation du compte rendu du précédent conseil municipal➤ Avancement des travaux du presbytère- travaux supplémentaires➤ Travaux 2021- choix de l'emprunt➤ Mise en place d'intervenants sociaux en police et gendarmerie➤ Logements communaux- mise en location et montant des loyers.➤ <u>Questions diverses :</u><ul style="list-style-type: none">-Comité des fêtes : poursuite des animations-Vente station-service |
|---|

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose l'ajout de trois sujets :

- Rythmes scolaires- semaine de 4 jours
- Travaux de rénovation de l'église communale
- Travaux de rénovation énergétique de la salle des fêtes

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DECEMBRE 2020

Le compte rendu du Conseil Municipal du 09 décembre 2020 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

2021-1

AVANCEMENT DES TRAVAUX DU PRESBYTÈRE- TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES

Mr le Maire fait part au conseil municipal de l'avancée des travaux du logement « le presbytère » ; les peintures sont pratiquement terminées et les parquets ont été poncés.

Il précise que sous la chambre parentale se trouve une remise et qu'il n'y a pas d'isolation au plafond de celle-ci ; il a donc demandé un devis à l'entreprise VANNIER qui réalise les travaux de peinture et d'isolation, afin d'isoler ce plafond et par là-même la chambre, devis qui s'élève à 1 450.00 €HT soit 1 740.00 €TTC.

Le conseil municipal demande également qu'une double porte soit installée de cette remise à la salle à manger afin de parfaire l'isolation.

Mr le Maire propose également d'aménager la cuisine par un plan de travail, un meuble sous évier, une plaque électrique et une hotte aspirante. L'assemblée propose de demander des devis pour cet aménagement dans la limite de 2 000.00 à 4000.00 €TTC avec un délai de réalisation des travaux dans le mois qui suit.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré

- ✓ **Accepte** la validation du devis de l'entreprise VANNIER pour l'isolation du plafond de la remise, d'un montant de 1 450.00 €HT soit 1 740.00 €TTC ;
- ✓ **Demande** à Mr le Maire l'installation d'une double porte entre la remise et la salle à manger afin de parfaire l'isolation ;
- ✓ **Autorise** Mr le Maire à consulter différents cuisinistes afin d'aménager la partie cuisine pour un montant entre 2 000.00 à 4000.00 €TTC avec un délai de réalisation des travaux dans le mois qui suit ;
- ✓ **Autorise** Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ces travaux ;
- ✓ **Constate** que la délibération est approuvée à 12 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

2021-2

TRAVAUX 2021- CHOIX DE L'EMPRUNT

Mr le maire rappelle à l'assemblée le choix de réaliser des travaux de rénovation du presbytère et l'aménagement voirie pour la sécurisation des traversées piétonnes du centre bourg.

Pour ce faire, il a contacté les organismes bancaires afin de négocier le meilleur prêt nécessaire à cette opération d'un montant de 50 000.00€.

Considérant le caractère d'urgence de ces investissements et la consultation lancée auprès de plusieurs organismes bancaires.

3 propositions ont été reçues :

Ces trois propositions sont établies pour une durée de 10 ans ;

- 1- Le Crédit Agricole d'Aquitaine au taux de 0.47%
- 2- La Caisse des Dépôts au taux de 0.60%
- 3- La Caisse d'Epargne Aquitaine Poitou Charente au taux de 0.50%

A l'analyse de ces propositions, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur le choix de l'établissement bancaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal,

- **ACCEPTE** de contracter un prêt d'un montant de 50 000.00 € auprès **du Crédit Agricole d'Aquitaine** selon les conditions indiquées ci-dessous :
 - Montant de 50 000.00 € ; Durée 10 ans ; Taux fixe nominal 0.47 % ; Echéances annuelles
 - Coût total des frais financiers = 51 197.19 €
 - Montant des échéances = 5 119.72 €
 - Frais de dossier = 100 €.
- **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents relatifs à ce dossier et notamment l'offre de prêt,
- **DIT** que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Primitif 2021.
- **CONSTATE** que la délibération est approuvée à 12 voix pour, zéro contre et zéro abstention

2021-3

RYTHMES SCOLAIRES – SEMAINE DE 4 JOURS

Mr le Maire rappelle à l'assemblée la délibération 2017-28 du 30 juin 2017 concernant l'organisation des rythmes scolaires.

Il avait été décidé de demander une dérogation à cette organisation de 4 jours et demi à 4 jours/semaine.

L'objectif premier était de donner aux acteurs de terrain davantage de souplesse dans l'organisation de la semaine scolaire afin de répondre le mieux possible aux singularités de chaque contexte local, dans le souci constant de l'intérêt des enfants.

Cette dérogation ayant une validité de trois ans il est nécessaire de refaire une demande auprès de la DASDEN afin de conserver ce rythme scolaire de 4jours/ semaine.

Vu la consultation auprès des parents d'élèves confirmant leur choix de conserver la semaine scolaire à 4jours,

Considérant la possibilité de réitérer cette dérogation à l'organisation du temps scolaire de 4 jours et demi à 4 jours dont la demande sera étudiée par la DASDEN,

Le Conseil, Municipal, après délibération, décide,

- **De déposer** une demande de continuation de cette organisation du temps scolaire auprès de la DASDEN pour la rentrée 2021.
- **Constate** que la délibération est approuvée à 12 voix pour, 0 contre et 0 abstention

2021-4

CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT RELATIVE AU RECRUTEMENT ET AUX FINANCEMENT DE TROIS INTERVENANTS SOCIAUX

Monsieur le maire fait part à l'assemblée de la délibération du conseil communautaire de Fumel Vallée du Lot concernant une convention triennale de partenariat relative au recrutement et au financement de trois intervenants sociaux en gendarmerie et police, projet présenté par la Préfecture de Lot et Garonne.

Il expose les missions de ces intervenants :

- Un rôle d'accueil des personnes en situation de détresse sociale,

- Un rôle d'orientation et de conseil : orientation vers les services dédiés garantissant un traitement adapté,
- Un rôle de relais vers les partenaires (accès au droit, police, gendarmerie, justice, services sociaux...).

Tous les EPCI de Lot et Garonne ont été sollicités afin de participer financièrement au déploiement de ces trois intervenants sociaux dont un sera en poste à Villeneuve sur Lot et qui pourrait intervenir sur le territoire de Fumel Vallée du Lot.

IL propose de signer la convention et que le financement soit porté par les communes membres de l'EPCI dont le calcul est précisé ci-dessous :

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Projection
5cts/hab.	12cts/hab.	18cts/hab.	20cts/hab.

Où l'exposé du maire et après en avoir délibéré le conseil municipal,

- 1) – **Valide** la participation de la commune de Dausse au projet d'intervenants sociaux,
- 2) **Autorise** Monsieur le maire à signer la convention ci-annexée ainsi que tout document se rapportant à cette opération,
- 3) Valide les participations financières des communes membres selon le mode de calcul ci-dessous :

1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année	Projection
5cts/hab.	12cts/hab.	18cts/hab.	20cts/hab.

- 4) **Autorise** Mr le Maire à signer la convention financière de mise en place avec Fumel Vallée du Lot
- 5) **Précise** que les crédits afférents seront inscrits au budget 2021
- 6) **Constata** que la délibération est approuvée à 12 voix pour, zéro contre et zéro abstention

2021-5

LOGEMENTS COMMUNAUX-MISE EN LOCATION ET MONTANT DES LOYERS

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que les travaux du logement « le Presbytère » sont bientôt terminés et qu'il est temps de le proposer à la location.

Le loyer de ce logement doit être revu, au vu de la rénovation réalisée ; Mr le Maire précise que le montant du loyer était jusque-là de 550.00 € hors charges.

Il rappelle également le départ de Mme Justine CHAPPE de son logement au 01 mars 2021, logement situé «10 route de Villeneuve », au 1^{er} étage de la mairie.

Une climatisation réversible doit y être installée afin d'améliorer le confort en période d'été et de parfaire le chauffage les mois d'hiver. Le loyer de ce logement est de 450€ à ce jour.

Le conseil municipal, où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré,

- **Décide** de proposer le logement « le Presbytère » à la location pour un montant de loyer de 600 € hors charges, au vu des travaux de rénovation réalisés ;
- **Décide** de proposer à la location dès que possible le logement situé « 10 Route de Villeneuve » 1^{er} étage de la mairie et de maintenir le montant du loyer à 450€ hors charges ;

- **Autorise** Mr le Maire à signer les baux de location avec les futurs locataires après consultation de la commission logements ;
- **Constate** que la délibération est approuvée à 12 voix pour, zéro contre et zéro abstention.

2021-6

TRAVAUX BATIMENTS PUBLICS (EGLISE) – demande de subvention au titre de la DETR et auprès du Conseil Départemental dans le cadre du régime d'intervention « conservation et restauration du patrimoine non protégé »

Mr le Maire rappelle la délibération 2020-35 du 09 décembre 2020 concernant la demande subvention pour la rénovation de l'église et fait part à l'assemblée de la difficulté d'obtenir les subventions.

Il propose donc de réaliser les travaux de mise hors d'eau (zinguerie) du monument et de la consolidation des piliers afin d'éviter des dégradations irréversibles.

Une expertise a été réalisée par le CAUE et Mr Gonzales, architecte des bâtiments de France, afin de constater une défectuosité importante du monument et d'estimer les travaux de consolidation à réaliser ; il en résulte des fissures et des éclatements de pierres affectant les maçonneries en plusieurs endroits de l'édifice.

Il précise au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention au titre de la DETR (rénovation du patrimoine en centres bourg) et une aide du Conseil Départemental dans le cadre du régime d'intervention « conservation et restauration du patrimoine non protégé » pour ces travaux de restauration.

Le coût de ces travaux s'élève à 10 892€ HT et se détaille comme suit :

1. Pose de dalles :	8 047.00
2. Ferronnerie :	<u>2 845.00</u>
TOTAL	10 892.00 € HT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **Sollicite** une subvention auprès de la Préfecture au titre de la **DETR, 40%**
- **Sollicite** le Conseil Départemental dans le cadre du régime d'intervention « conservation et restauration du patrimoine non protégé » **25%**
- **Approuve** le plan de financement suivant :

DETR 40% du montant :	4 356.80 €
DEPARTEMENT 25%	2 723.00€
Autofinancement	3 812.20 € HT

Montant total TTC de l'opération 13 070.40 €

- **Prévoit** d'inscrire au budget, la part restant à la charge de la Commune.
- **Constate** que la délibération est approuvée à 12 voix pour, zéro contre, zéro abstention.

2021-7

TRAVAUX DE RENOVATION ENERGETIQUE DE LA SALLE DES FETES – demande de subvention au titre de la DETR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Mr le Maire fait part au Conseil municipal de la nécessité de réaliser des travaux de rénovation énergétique à la salle des fêtes communale, premier consommateur en électricité de la commune.

En effet c'est un bâtiment ancien et très énergivore qui ne bénéficie d'aucune isolation et dont le système de chauffage n'est plus du tout adapté.

Il propose donc de réaliser les travaux de rénovation énergétique comme suit :

- Changement des menuiseries par la pose de portes et fenêtres double vitrage ;
- Doublage et isolation des murs intérieurs et plafonds ;
- Changement des convecteurs énergivores par un système de chauffage plus adapté.

Il précise au Conseil Municipal la possibilité d'obtenir une subvention au titre de la DETR (rénovation du patrimoine en centres bourg).

Le coût de ces travaux s'élève à 83 649.77 € HT et se détaille comme suit :

1- Changement des menuiseries :	24 835.92
2- Doublage des murs et doublage plafond :	26 083.00
3- Chauffage :	<u>32 730.85</u>
TOTAL	83 649.77 € HT

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

- **Décide** d'entreprendre cette opération d'investissement
- **Sollicite** une subvention auprès de la Préfecture au titre de la **DETR, 45%**
- **Approuve** le plan de financement suivant :

DETR 45% du montant :	37 642.40 €
Autofinancement	46 007.37 € HT

Montant total TTC de l'opération 100 379.72 €

- **Prévoit d'inscrire** au budget les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération,
- **Donne** tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces nécessaires à la réalisation de l'opération.
- **Constata** que la délibération est approuvée à 12 voix pour, zéro contre, zéro abstention.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Comité des fêtes- poursuite des animations**

Afin de poursuivre les activités du comité des fêtes démissionnaire, un bureau provisoire a été élu, à savoir :

- Mr BORIE Sébastien : Président
- Mme GRENIER Valérie : Trésorière
- Mr CAVAILLÉ Bernard : Secrétaire

Mr le Maire souhaite que ce comité des fêtes continue les animations telles que les marchés gourmands de l'été, les concours de belote, la fête du village ...

Pour cela il est nécessaire de trouver des volontaires et des élus afin de constituer un conseil d'administration qui élira le nouveau bureau.

- **Vente station-service**

Mr le Maire rappelle à l'assemblée que Mr Lampin va cesser son activité afin de prendre sa retraite et va mettre en vente la station-service dans les prochains mois. Il précise qu'il s'est renseigné auprès d'un fournisseur de carburant, des différentes possibilités de fonctionnement d'une station-service à distribution automatique, ceci afin de conserver la dynamique commerciale du village.

Pour information le volume de vente de carburant de cette station est passé de 170 000 l en 2015 à 90 000 l en 2020.

Pour la reprise par la commune de cette station il faudrait prévoir une enveloppe de :

1. ~50 000.00€ pour l'achat
2. 70 000.00€ pour l'installation

Le suivi du fonctionnement resterait à la charge de la commune, à savoir les extincteurs, l'entretien, le suivi de l'approvisionnement.

L'amortissement de l'opération peut se faire uniquement sur les marges de prix des carburants, environ 5 à 6 cts/litre.

Il faudrait également prévoir le contrat d'entretien avec le concessionnaire évalué à 5 ou 6 000€ par an.

Une cuve à double enveloppe constitue un atout mais les autres cuves doivent être neutralisées (dégazage et remplissage de ciment maigre).

La reprise de ce commerce semble difficile sans subventions, se renseigner auprès des financeurs éventuels.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00